



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de MONTMORENCY  
Commune de MONTMORENCY

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 02.2023**  
**MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE POUR ANNEXER**  
**L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS**  
**HISTORIQUES DU CHATEAU DU DUC DE DINO, DE SON PARC ET DE SES**  
**DEPENDANCES, SITUES AU 74 AVENUE CHARLES DE GAULLE A MONTMORENCY**

Le Maire de la Ville de MONTMORENCY,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code du patrimoine, et notamment les articles R.621-8 et R.621-58 ;

**VU** les articles L 151-43, L 153-60 et R 153-18 du code de l'urbanisme ;

**VU** la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération n°6 du conseil municipal en date du 24/06/2019 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°IDF-2022-121-17-00003 du 17/11/2022 portant inscription au titre des monuments historiques du château du Duc de Dino, de son parc et ses dépendances, situés 74 avenue Charles de Gaulle à Montmorency (Val d'Oise) ;

**VU** le périmètre de protection défini par l'Architecte des Bâtiments de France du Val d'Oise et reçu en mairie le 2 janvier 2023 ;

**VU** les documents transmis par Monsieur le Conservateur régional des monuments historiques d'Ile de France ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montmorency est mis à jour à la date du présent arrêté. À cet effet, sont reportés dans les annexes du plan local d'urbanisme :

- L'arrêté préfectoral portant inscription au titre des monuments historiques du château du Duc de Dino, de son parc et ses dépendances, situés 74 avenue Charles de Gaulle à Montmorency (Val d'Oise) ;
- Le plan annexé à l'arrêté ;
- Le plan du périmètre de protection défini par l'Architecte des Bâtiments de France du Val d'Oise

**Article 2 :** Le dossier de PLU mis à jour est tenu à la disposition du public aux services techniques de la mairie de Montmorency (1 avenue Rey de Foresta), aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet de la commune.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**Article 4 :** Copies du présent arrêté et des pièces annexées au dossier de PLU seront adressées :

- 1) au préfet d'Ile de France
- 2) à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France
- 2) au préfet du Val-d'Oise (DCL/BCAU) ;
- 3) au sous-préfet de Sarcelles ;
- 4) au directeur départemental des territoires du Val-d'Oise :
  - service de l'accompagnement des territoires (SAT) ;
  - service de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable (SUAD/PU).

Fait à Montmorency le 17 janvier  
2023,

**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency



Transmise en S/Pref. Le	: 23 JAN. 2023
Publiée le	: 23 JAN. 2023
Affichée le	: 24 JAN. 2023
Certifiée exécutoire par le Maire,	
Montmorency, le	23 JAN. 2023

 Pour le Maire,  
et par délégation,  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET

17 JAN. 2023

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
d'Île-de-France**

**ARRÊTÉ N° - IDF-2022-11-17-00003**

portant inscription au titre des monuments historiques du château du duc de Dino, de son parc et ses dépendances, situés 74 avenue Charles de Gaulle à MONTMORENCY (Val d'Oise);

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 15 mars 2022 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château du duc de Dino, construit par Pierre-Victor Cuvillier, constitue un exemple fastueux des demeures de villégiature en lisière de la forêt de Montmorency pour la haute bourgeoisie, et présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt et des qualités suffisantes pour en rendre désirable la préservation, tant par sa monumentalité que par ses emprunts à divers modèles de l'architecture castrale française et ses décors éclectiques exceptionnellement conservés *in situ*, tout particulièrement les céramiques des salles de bain dues à la manufacture Parvillée ;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er. Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes du château du duc de Dino, situé 74 avenue Charles de Gaulle à Montmorency (95 160), sur les parcelles n°62, 142, 234 et 235, d'une contenance respective de 2 ha 44 a 50 ca, 71 a 900 ca, 42 ca, 1 ha 19 a 99 ca, figurant au cadastre section AC, tel que figuré sur le plan ci-annexé :

- Le château en totalité,
- Les façades et toitures de toutes les dépendances,
- Le parc en totalité : son sol y compris la terrasse maçonnée, ainsi que la grille sud et le mur de clôture ouest.

Le tout appartient à la ville de Montmorency :

- La parcelle AC 62, par acte du 24 avril 1991 publié le 14 mai 1991 vol 1991P n°3162 au service de la publicité foncière de Saint-Leu-la-Forêt 2.
- La parcelle AC 142, par acte des 19 octobre et 2 décembre 1988 publiés le 14 décembre 1988 vol 8237 n°15 au service de la publicité foncière de Saint-Leu-la-Forêt 2.
- Les parcelles AC 234 et 235, par acte du 19 novembre 1987 publié le 4 décembre 1987 vol 7582 n°10 au service de la publicité foncière de Saint-Leu-la-Forêt 2.

**ARTICLE 2-** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 3-** Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à PARIS, le **17 NOV. 2022**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

  
Marc GUILLAUME

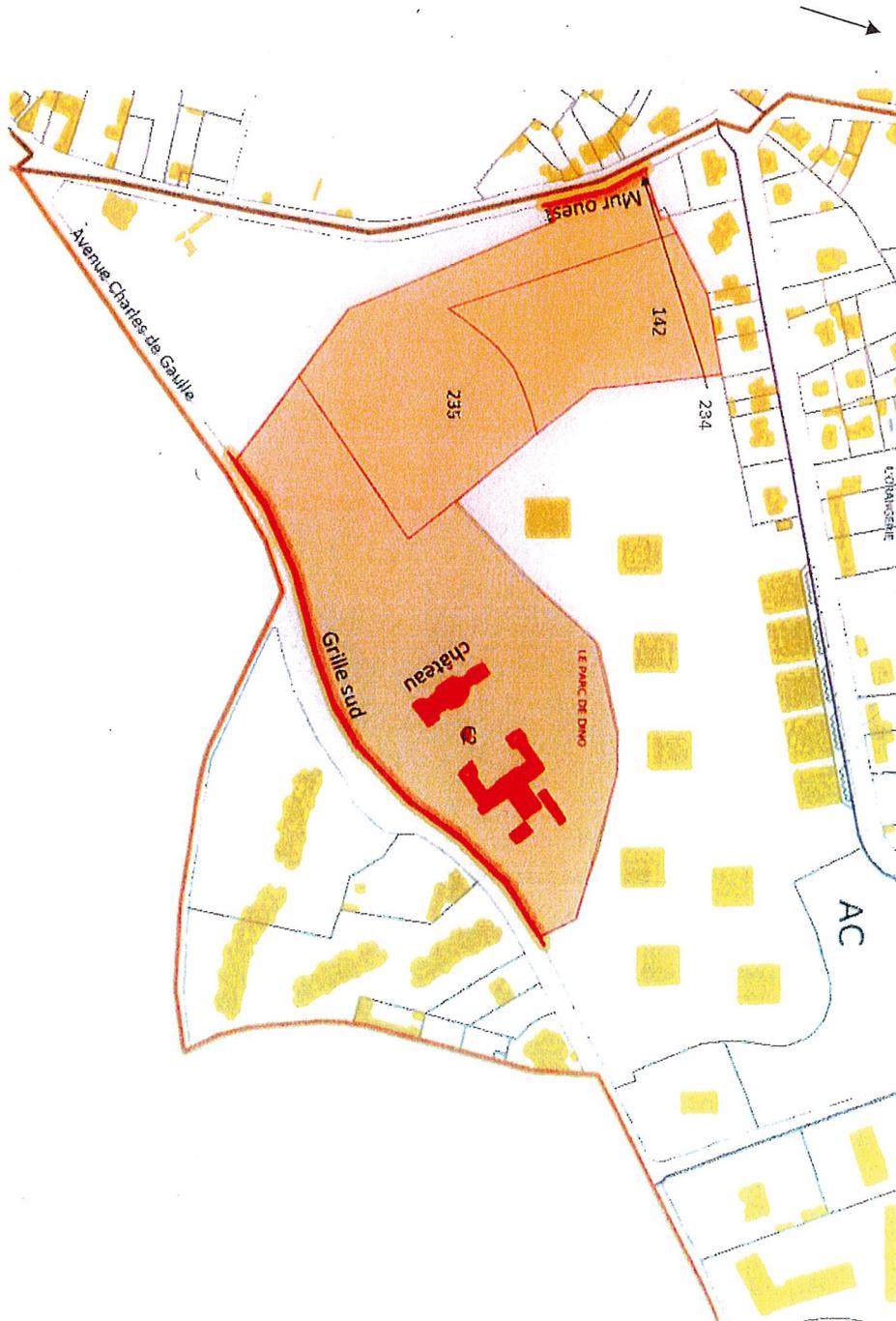
Plan annexé à l'arrêté n°  
du château du duc de Dino, de son parc et ses dépendances, situés 74 avenue Charles de Gaulle à  
MONTMORENCY (Val d'Oise);

portant inscription au titre des monuments historiques

Fait à PARIS, le 7 NOV. 2022

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME



## Montmorency



### Ma sélection

Protection au titre des  
abords de monuments  
historiques (AC1) -  
Val-d'Oise - 95

- Périmètres MH (intérieurs)
- Périmètres MH
- En date du : 2021-04-05
- Propriétaire : DRAC
- Ile-de-France

Site inscrit - Ile-de-France  
(AC2)

- Classé
- Inscrit
- En date du : 2022-11-15
- Propriétaire : DRIEAT
- Ile-de-France

Site classé - Ile-de-France  
(AC2)

- Classé
- Inscrit
- En date du : 2022-11-15
- Propriétaire : DRIEAT
- Ile-de-France

Immeubles classés ou  
inscrits - Val-d'Oise - 95

- Classé
- Partiellement classé
- Partiellement classé-inscrit
- Inscrit
- Partiellement inscrit
- En instance de classement

- Par défaut
- En date du : 2020-10-08
- Propriétaire : DRAC
- Ile-de-France

Fonds de carte

- Parcelles cadastrales
- Propriétaire : IGN
- Unités administratives
- Propriétaire : IGN